



Procédure d'élections
Conseil du secteur scolaire
10 et 11 octobre 2017



Poste à la présidence

- Période de mise en candidature : mardi 10 octobre jusqu'à l'ajournement du midi.
- Vote : mardi 10 octobre durant la période du dîner.
- Dévoilement des résultats du vote : mardi 10 octobre en après-midi.

Note : Une personne candidate qui détiendrait déjà un poste au comité exécutif du secteur ou à tout autre comité n'a pas à démissionner pour poser sa candidature. Conséquemment, si la personne candidate est défaite, elle conserve le poste qu'elle occupait.

Poste à la vice-présidence à l'information et autre poste vacant, si nécessaire

- Période de mise en candidature : mercredi 11 octobre jusqu'à la pause du matin.
- Vote : mercredi 11 octobre durant la pause du matin.
- Dévoilement des résultats du vote : mercredi 11 octobre avant l'ajournement du midi.

Note : Une personne candidate qui détiendrait déjà un poste au comité exécutif du secteur ou à tout autre comité n'a pas à démissionner pour poser sa candidature. Conséquemment, si la personne candidate est défaite, elle conserve le poste qu'elle occupait.

Note : Si un poste est laissé vacant à la suite de la procédure d'élection, ledit poste sera pourvu à une réunion subséquente du secteur.

Installation des personnes nouvellement élues

- L'installation des personnes élues se tiendra à l'ajournement de la journée du 11 octobre.